

# Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage

Conjuguer performance et confiance  
au service de l'environnement et de l'humain

PATRICIA BLANCARD ET FANY RUIN

L'économie servicielle, en résumé, c'est l'offre de produits/services recherchant des effets utiles et une performance d'usage, co-construite par le consommateur, l'entreprise et le salarié et prenant en compte des considérations sociales et environnementales.

Pour une entreprise, s'engager dans cette approche, c'est faire le choix :

- d'un modèle d'affaires qui met au centre les dimensions environnementales et sociales en cohérence avec les logiques de RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) ;
- d'un ancrage territorial qui favorise les collaborations entre acteurs locaux basées sur la confiance et des engagements de long terme.

Exemple : avec l'économie servicielle, on passe de la vente d'un pneu à la mise à disposition du pneu avec un contrat de performance d'usage proposant des services permettant de coller au plus près des besoins de l'utilisateur, y compris grâce aux données transmises par l'électronique embarquée.

Si ce modèle existe depuis plusieurs décennies, son développement implique des transformations profondes de l'entreprise qui peuvent fragiliser son équilibre financier. Cependant le contexte actuel offre de nouvelles opportunités pour les entrepreneurs : les priorités données au renforcement de l'autonomie stratégique, à la relocalisation et à la réindustrialisation, à l'économie locale et circulaire, à un meilleur partage de la valeur ajoutée, sont autant de facteurs favorables au développement de l'économie servicielle.

Selon le CESE, l'économie servicielle doit être à la fois sociale et soutenable : écoconception des produits prenant en compte les besoins des consommateurs avec un objectif de réparabilité et de recyclabilité, revalorisation de la place des femmes et des hommes dans le fonctionnement de l'entreprise, attention plus grande portée aux besoins, à la satisfaction et à la protection des consommateurs. Localement, les acteurs de l'économie servicielle créent des liens qui contribuent au développement d'un écosystème :



## Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage

AVIS

Conjuguer performance et confiance  
au service de l'environnement et de l'humain

- 1** Mettre en place un comité des parties prenantes en charge de l'**analyse et du suivi des dynamiques de l'économie servicielle** pour éclairer les politiques publiques d'accompagnement
- 2** Créer des plateformes pour permettre aux entreprises de **partager les meilleures pratiques** et encourager le développement de l'économie servicielle associative, mutualiste et coopérative
- 3** Étendre l'**éligibilité au crédit d'impôt innovation (CII) pour les PME** au-delà de la seule partie technologique
- 4** **Négocier entre partenaires sociaux des accords à partir d'un diagnostic partagé et d'un choix de priorités** et inviter les pouvoirs publics à transcrire fidèlement dans la loi les accords interprofessionnels
- 5** Veiller à la **prise en compte de l'intérêt des consommateurs** en particulier l'adéquation du droit de la consommation, la nécessité de garantie de qualité des services, la transparence et le droit au désengagement
- 6** **Utiliser la commande publique comme accélérateur de l'économie servicielle** notamment par des actions de sensibilisation et de formation
- 7** **Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles** en veillant à une application pleine et entière des règlements Digital Market Act (DMA) et Digital Services Act (DSA)

### LES RAPPORTEURES

#### Patricia Blancard

patricia.blancard@lecese.fr • 01 44 43 64 07

Patricia Blancard est membre du groupe de la CFDT. Elle siège à la commission Economie et Finances, à la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité et était membre de la Commission temporaire « *Fin de vie* ».

#### Fany Ruin

Fany.ruin@lecese.fr • 01 44 43 64 07

Fany Ruin est membre du groupe Entreprises. Elle siège à la commission Economie et Finances, et à la délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité.